

Délibération D-2024-07

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Secours populaire pour la mise en œuvre d'une action de distribution alimentaire aux mois de juillet et août 2024.

Dès l'été 2020, une première action de distribution estivale avait été mise en place dans le cadre d'un partenariat élargi : La Ville de Strasbourg, l'Etat, le Secours populaire, l'association Atribus, La Banque alimentaire, les restaurants du cœur, les jardins de la montagne verte... Durant 3 semaines en août, sur 17 jours, 4 557 repas ont été distribués dans la cour de l'école Louise Scheppler à Strasbourg.

Pour l'été 2021 cette offre a été élargie à 6 semaines, entre le 14 juillet et le 22 août et depuis 2022 elle a lieu à la Fabrique du Théâtre. En 2023, l'opération a eu lieu du 12 juillet au 3 septembre 2023 et a permis de distribuer 22 214 repas (repas traiteurs et conserves).

Pour l'été 2024, cette action aura lieu du 10 juillet au 1^{er} septembre, du mercredi au dimanche.

- Le Secours Populaire est le porteur de l'action, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les associations suivantes : Atribus, La Banque Alimentaire, les Restaurants du cœur, Médecins du monde... Le budget total de cette action est estimé à 36 028 euros, étant précisé que la fourniture des repas fait l'objet d'un marché mis en œuvre directement par le CCAS.

*Le Conseil d'administration
Sur la proposition de sa vice-présidente
Après en avoir délibéré
Décide*


- d'allouer une subvention de 36 028 euros à l'association Secours populaire – Délégation du Bas-Rhin ;

- d'imputer ces montants au compte 02 - 65748 - CA01A,

Autorise

sa Vice-présidente à signer les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Strasbourg, le 15 mai 2023
Pour la Présidente, par délégation



Floriane VARIERAS
La Vice-présidente

**Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral**

**le : 17 MAI 2024
et affichage au centre administratif**

le : 17 MAI 2024